

REGLEMENT

FOULEES D'AUTOMNE 2022

1/ L'association « L'ETOILE MARUEJOISE » organise le **mardi 1er novembre 2022** deux courses pédestres en boucle sur route de 10km et de 5,5 km ainsi que deux courses pour enfants de 1.2km et 2.4km.

Les épreuves des 10km et 5,5 km sont ouvertes à tous à partir de la catégorie cadet ainsi qu'aux coureurs Sport Adapté. Il est interdit aux accompagnateurs de suivre les coureurs à vélo, moto ou autres et les animaux d'accompagnement ne sont pas autorisés à participer à la course avec leur maître.

2/ Les coureurs seront en autonomie totale pendant la course. Un ravitaillement sera prévu uniquement à l'arrivée selon les directives sanitaires reçues de la FFA.

3/ Les inscriptions se font **uniquement** par internet sur le site www.endurancechrono.com ou par correspondance au siège de l'association : Etoile Maruéjoise, route de st sauveur, 30430 ST JEAN de MARUEJOLS et AVEJAN. Toute inscription, via le bulletin signé et renseigné, ne sera validée qu'après le paiement d'une **participation de 10€ pour les 10 km et 5€ pour les 5,5 km, la signature de la charte du coureur de la FFA et la présentation d'une licence sportive FFA (uniquement) en cours de validité ou d'un certificat médical daté de moins d'un an, mentionnant la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ainsi qu'un Pass sanitaire valide (schéma vaccinal complet ou test PCR/antigénique négatif de -48h)**. Les organisateurs se réservent le droit de stopper tout concurrent en mauvaise condition physique apparente.

Tout coureur présentant des symptômes COVID se doit de ne pas prendre le départ de la course. L'association se conformera aux directives sanitaires nationales en vigueur lors de la course.

4/ La distribution des dossards se fait le jour de la course et donne lieu à la remise d'un cadeau souvenir.

5/ S'agissant de la 27e édition, au terme de la course, des récompenses seront attribuées uniquement aux 3 premiers du classement scratch, aux juniors et locaux (masculin, féminin) . Les récompenses ne sont pas cumulables. Un tirage au sort de lots divers a lieu pour les coureurs présents à la remise des récompenses.

6/ Une assurance en responsabilité civile est contractée par l'association. Les concurrents s'engagent sous leur propre responsabilité (assurance personnelle, licence...). Un dispositif de secours est mis en place durant l'épreuve.

7/ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradation de matériel personnel, de non-respect du règlement de la course, du non-respect du code de la route. Ils statuent souverainement dans le cadre de la légalité, sur tout problème lié à la course .

8/ Les concurrents s'engagent par leur inscription à abandonner tous droits à l'image. L'épreuve garde prioritairement un caractère ludique et convivial. Elle se déroule dans un esprit d'éthique du sport et du respect environnemental.

9/ Un référent Covid-19 sera présent le jour de la course ainsi qu' une cellule de veille Covid-19 pendant 14 jours post-course.